

CONDITIONS GENERALES

Concours « Réduisons nos déchets, buvons l'eau du robinet » organisé dans le cadre d'une action réduction des déchets PMC

Organisé par IDELUX Environnement, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 – 6700 ARLON, ce concours vise à promouvoir la réduction des déchets PMC, notamment en favorisant la consommation de l'eau du robinet.

En répondant [au questionnaire du concours](#), tentez de remporter une carafe (carafe avec infuseur, d'une contenance 1,2 litres de la marque Bodum) accompagnée d'un livre de recettes pour eaux aromatisées.

Le gain sera à retirer sur l'un des recyparcs de la zone IDELUX Environnement, selon le choix des gagnants avant le 15 décembre 2023.

La participation au concours est gratuite, le concours est accessible :

- en ligne depuis l'adresse suivante :
<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=9mli8OzQCkGSvJM3RiclfXKdJ84s34ILkH8dLx8FTqxUMU5RSFINRUtMNEMzUkhFT0o4Sk1BRE9YUC4u>
- en version papier, le formulaire est à votre disposition sur les recyparcs des communes partenaires de notre zone d'action ou vous pouvez demander l'envoi du formulaire via courrier postal en faisant la demande par téléphone en appelant le 063 231 987 – tapez 4. Il est à envoyer complété à l'adresse postale suivante : IDELUX Environnement, Réseau des Conseillers en environnement – Rue de la Pisserotte, 1 – 6971 CHAMPLON.

Le concours est ouvert et valable du 1^{er} septembre à 0h01 au 31 octobre à 23h59. Toute participation enregistrée avant ou après le délai mentionné ne sera pas prise en considération.

Pour les envois postaux, la date du cachet postal fera foi.

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans à la date du 31/10/2023 domiciliée dans la zone d'action d'IDELUX Environnement. Sont exclus les citoyens vivant en dehors des 54 communes partenaires de la zone d'action d'IDELUX Environnement.

Les 54 communes partenaires de la zone d'action d'IDELUX Environnement sont les suivantes : 4770 - Amel ; 6700 - Arlon ; 6717 - Attert ; 6791 - Aubange ; 6600 - Bastogne ; 6687 - Bertogne ; 6880 - Bertrix ; 6830 - Bouillon ; 4760 - Bullange ; 4790 - Burg-Reuland ; 4750 - Bütgenbach ; 6810 - Chiny ; 6929 - Daverdisse ; 6940 - Durbuy ; 6997 - Erezée ; 6740 - Etalle ; 6637 - Fauvillers ; 6820 - Florenville ; 6671 - Gouvy ; 6720 - Habay ; 6887 - Herbeumont ; 6990 - Hotton ; 6660 - Houffalize ; 6980 - La Roche ; 6860 - Légglise ; 6890 - Libin ; 6800 - Libramont ; 4990 - Lierneux ; 4960 - Malmedy ; 6960 - Manhay ; 6630 - Martelange ; 6769 - Meix-Devant-Virton ; 6780 - Messancy ; 6750 - Musson ; 6950 - Nassogne ; 6840 - Neufchâteau ; 6850 - Paliseul ; 6987 - Rendeux ; 6767 - Rouvroy ; 6870 - Saint-Hubert ; 6747 - Saint-Léger ; 6680 - Sainte-Ode ; 4780 - Saint-Vith ; 4970 - Stavelot ; 4987 - Stoumont ; 6927 - Tellin ; 6970 - Tenneville ; 6730 - Tintigny ; 4980 - Trois-Ponts ; 6640 - Vaux-sur-Sûre ; 6690 - Vielsalm ; 6760 - Virton ; 4950 - Waimes ; 6920 – Wellin.

Les organisateurs peuvent à tout temps exclure une personne à la participation du concours suite à une infraction à l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation perfide au concours.

Les données que les participants devront fournir obligatoirement afin de valider leur participation sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse mail de contact
- Adresse postale : code postal, localité, rue et n°
- Numéro de téléphone

En validant votre participation au concours, vous avez consenti à l'utilisation de vos données personnelles. Ces dernières seront traitées dans le seul but de communiquer sur le concours et les résultats de celui-ci.

Les données collectées ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire au regard de la finalité de gestion du concours, en ce compris la gestion des éventuels contentieux y relatifs. Le destinataire des données est IDELUX Environnement.

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un mail à : reseau.conseillers.environnement@idelux.be. Par ailleurs, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans que cela ne porte toutefois atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Les gagnants seront sélectionnés sur base du nombre de bonnes réponses enregistrées. Pour figurer parmi les gagnants du concours, il faut avoir participé valablement et être classé parmi les participants ayant donné le plus haut pourcentage de bonnes réponses. Les gagnants seront sélectionnés au hasard.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois, que ce soit en ligne ou par formulaire papier. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. La participation est également limitée à un seul foyer (personnes vivant sous le même toit). En cas de participation frauduleuse, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mail (ou grâce à l'utilisation de différentes identités ou tout autre moyen afin de s'enregistrer plusieurs fois), l'ensemble des bulletins de participation sera rejeté et considéré comme invalide.

Le concours comptera maximum 183 gagnants.

Les décisions de l'organisateur concernant la détermination des gagnants sont définitives et sans appel.

Pendant toute la durée du concours, un seul prix peut être remporté par foyer (même adresse postale et/ou même adresse e-mail).

Sans préjudice de toute action judiciaire, l'organisateur n'est pas tenu d'attribuer un quelconque prix à un gagnant qui n'aurait pas saisi correctement ses coordonnées au moment de l'inscription, ou qui aurait manifestement et par tout moyen, réussi à fausser le résultat du concours ou ne se serait pas conformé au présent règlement. Dans cette hypothèse, le prix prévu restera la propriété de l'organisateur qui sera libre de le réattribuer ou non à toute personne de son choix.

Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent (force majeure, événements indépendants de la volonté de l'organisateur), l'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix gagné par un autre lot de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si en cas de force majeure, certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.

Les organisateurs ne font ou ne donnent aucune garantie à propos d'un prix. Ils ne peuvent être tenus responsables pour des possibles accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Les gagnants seront contactés selon les données fournies par le participant par e-mail pour les participants ayant participé en ligne ou par courrier postal pour les participants ayant participé par courrier.

Les prix ne seront ni cessibles, ni échangeables, ni transformés en espèces. Un prix est indivisible et devra être accepté tel quel.

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne sauraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement et aucune contestation y relative ne sera prise en considération. Toute plainte relative au présent concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celui-ci, à IDELUX Environnement (voir coordonnées ci-dessous). En aucun cas les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes émises hors délai et non formulées par écrit ne seront pas traitées.

Le présent règlement est soumis au Droit belge et tout litige relatif à son application relèvera des compétences du Tribunal de première instance de la Province de Luxembourg.

Pour toute question relative au concours et à son déroulement, veuillez contacter IDELUX Environnement à l'adresse suivante :

IDELUX Environnement – Réseau des Conseillers
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON
Belgique

Téléphone : 063 231 987 (taper 4)

Email : reseau.conseillers.environnement@idelux.be

*** exception faite pour les personnes désirant rester informées de l'actualité de l'organisateur.**